Jeudi 13 Mai 1869. No. 38 Neuvième Année

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE LIBERAL DU VALAIS

Paraissant le Jeudi et le Dimanche.

PRIX D'ABONNEMENT : par an, pour la Suisse, ff. 10. — Pour 6 mois ff. 5. — Pour 3 mois ff. 3. — Pour l'étranger, le port en sus. — PRIX D'INSERTION : 10 cent la ligne de 39 lettres ou son espace. Les annonces se payent d'avance et doivent être adressées à l'imprimerie. — Tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements, etc., sera adressé franco au bureau du journal, à Sion. — On peut s'abonner en tout temps à Sion, au bureau du journal et à tous les bureaux de postes. — Les envois non affranchis seront rigoureusement refusés.
La maison HASENSTEIN ET VOGLER à Bale, Francfort s/M., Hambourg, Vienne, Leipzig et Berlin est seule autorisée recevoir pour nous les annonces extérieures (non cantonales)

Canton du Valais.

Il nous a pris fantaisie, à la veille de la réunion du Grand-Conseil, de récapituler les sommes dépensées depuis 1848 à la fin de l'année 1867, pour améliorer les voies de communications, routes de 1re, 2e, 3e et 4e classe, — et une conséquence toute inatendue est ressortie pour nous de ce travail. C'est l'énorme disproportion qui existe entre les sommes dépensées à cet effet dans le Bas-Valais d'avec celles appliquées dans le même but, dans le Haut-Valais.

Comme rien n'est aussi éloquent que les chiffres, nous nous bornerons à indiquer sommairement, en négligeant les centimes, les montants des sommes affectées dans l'une et dans l'autre partie du canton. — Les voici. Ils sont extraits des comptes-rendus fournis par la *Gazette*:

	Total de 1848 à 1856: Haut-Valais.	Bas-Valais.
Route de Ire classe.		
Simplon	fr. 229,896	
Plaine, on admet la moitié pour chaque partie du canton	» 148,072	148,072
Route de II classe.		
Bains de Loèche . . .	» 154,235	
St-Bernard		149,031
Mœrell et Conches . . .	» 66,778	
Route de III classe.		
Illiez	»	16,603
Vallée de Viège . . .	» 24,273	
Route de IV classe.		
Gletsch, Gries, Nufinen .	» 2,979	
Gemmi, Riddes, Isérable 5,030, à diviser par moitié	» 2,515	2,515
Finges, Bramois . . .	» 173	
Annivier, Hérens, p. moitié	» 8,106	8,107
Rawyl	» 8,429	
Sierre, Varonnaz, St Léonard	» 1,641	
Saillon, Saxon	»	3,099
Bagnes		13,337
Tête-Noire, Finhants, Salvan	»	17,296
Colombey, Vouvry, Illarsaz	»	680
	fr. 647,097	358,740

Ainsi dans cette période de dix années, le Bas Valais qui, cependant, contribue pour près des deux tiers dans les revenus du canton ne reçoit qu'environ le tiers des sommes affectées aux travaux publics, tandis que la proportion inverse s'établit en faveur du Haut-Valais.

Pour ce qui concerne les autres sommaires, tels que personnel, ingénieurs, administration forestière, diguements, inspections, formant ensemble une somme de 206,000 fr.; on peut bien admettre que pendant cette période, le profit en soit revenu par égales parts aux deux parties du canton; et en resumé le Bas-Valais aurait retiré de 1848 à 1856 . . . . . fr. 461.000
et le Haut-Valais . . . . . » 750,000

Cela s'appelle en termes vulgaires savoir bien tirer son épingle du feu.

Continuons, s'il vous plaît, cette étude rétrospective. Elle est intéressante, à la vérité. — Voici les chiffres consignés dans les rapports du chef actuel du Département des Finances. Nous n'omettons que les centimes.

DÉPENSES PUBLIQUES.

	Total de 1857 à 1867. Haut-Valais.	Bas-Valais.
Simplon	255,466	
Plaine, par moitié . . .	214,667	214,667
Bains de Loèche	43,947	
St-Bernard		108,938
Mœrell et Conches . . .	232,332	
Vallée de Viège	46,264	
Illiez		61,026
Rarogne, Turtig	500	
Furka	307,389	
Gletsch, Gries, Grimsel, Gemmi	14,892	
Finges, Bramois, Salquenen	2,123	
St-Léonard, Lens . . .		2,000
Anniviers	33,941	
Saillon, Saxon, Fully . .		5,226
Bagnes		4.634
Tête-Noire, Salvan . . .		18,154
Colombey, Vouvry, Nendaz		10,328
Routes non-classées, 1,300	650	650
Pour faciliter les abords des Glaciers	8,877	
	1,161,948	425,623

Durant ces dix dernières années l'Etat a dépensé pour les digues la somme de 309,268 fr., valeur qui assurément n'a guère été aperçue en aval de Sion, et une autre somme de 290,000 fr. est affectée en personnel, administration, etc.

Il est bien permis de supposer que là où les travaux ont été faits, là aussi les dépenses d'administration ont dû se faire, mais pour être large et ne pas être taxé d'étroitesse de vue (comme il a été dit l'autre jour dans le dernier numéro du *Wochenblatt*,) on peut encore admettre qu'il y a lieu d'imputer sur ces 600,000 fr., le tiers au Bas-Valais, Sion compris, soit 200,000 fr. Le Bas-Valais a donc reçu chez lui des deniers publics un chiffre de . . . . . fr. 625,000
le Haut-Valais par contre de . . » 1,561,000
ce qui fait en sa faveur une différence de . . . . . fr. 936,000

Et il y a des gens assez à courte vue pour nier encore la supériorité du Haut-Valais sur le Bas en matière financière. Ajoutez que le chef du Département des Finances a déclaré en plein Grand-Conseil, qui c'etait la partie supérieure du canton, qui alimentait dans une plus forte proportion la caisse d'Etat ! !

Le Bas Valais, lui, fait de la grande diplomatie : il se divise sur des questions de détails, de personnes et de sentiment. On comprendra maintenant à quoi servent l'union et l'habileté.

Nous avons en ce moment deux adversaires sur les bras: le jeune érudit de la *Gazette* et le chevaleresque écrivain du *Wochenblatt*. Pour le coup, c'est trop de périls à la fois !

Nous n'avons ni la volonté ni le loisir et encore moins, nous en convenons, les qualités requises, pour entamer un cours d'histoire transcendante avec notre docte confrère de la *Gazette*. Surtout, nous nous garderons bien de porter un jugement definitif, sur une figure aussi controversée que celle de Napoléon I. — Exalté à l'envi par les uns, systématiquement denigré par les autres; glorifié par Thiers, amoindri par Charras, célébré par Beranger, sifflé par Victor Hugo, — Napoléon a trouvé des admirateurs, dans tous les rangs et dans tous les partis. Ce grand homme a passé successivement par l'apothéose et par les gémonies. Il fut aux yeux des uns le génie personnifié de la révolution; aux yeux des autres, il en fut l'adversaire, le fléau. Certains catholiques lui rendent grâce d'avoir signé le concordat et rétabli le culte en France. Le P. Loriquet et son école ne voient en lui que le *brigand* couronné et l'*Ogre de Corse* !

Nous connaissons, aussi bien que qui que ce soit, ces différentes appréciations des historiens : nous ne chercherons pas à les concilier, encore moins à en être le juge. — En parlant de Napoléon, nous ne voulons voiler ni sa grandeur ni ses fautes; nous ne pouvons oublier ses bienfaits, pas plus qu'excuser son despotisme.

Notre jeune confrère a pris la peine de citer l'histoire suisse de M. Daguet, — (une histoire qui est adoptée et obligatoire dans les écoles de plusieurs cantons voisins et que, pour notre compte, nous aimerions voir aussi entre les mains de nos enfants . . . .) — Mais en citant M. Daguet, il fallait le citer *tout entier*, et l'on aurait vu de quelle paix, de quelle prospérité relative, la Suisse fut redevable à Napoléon I., sous l'empire de l'Acte de Médiation. Aucun valaisan ne saurait d'ailleurs oublier le génie créateur qui dota notre pays de la route du Simplon.

Toute vérité, dit on, n'est pas bonne à dire, et surtout pas dans tous les temps ni dans tous les lieux. Voilà ce à quoi notre jeune confrère n'a guère pensé. Mais le public sérieux s'est demandé s'il était à propos de jeter de la boue sur la dynastie napoléonienne, dans un temps où l'achèvement de notre voie ferrée dépend, peut-être, de l'empereur actuel des Français. Si de telles attaques se fussent produites dans un journal sans attache gouvernementale, tel que le *Confédéré*, elles an-

raient passé inaperçues, elles seraient sans conséquence. Mais quand on est Moniteur officiel salarié par l'Etat, et qu'on est censé reproduire la pensée du pouvoir, on devrait mesurer davantage ses termes.

Il ne faut pas encenser Napoléon dans son *premier Sion*, pour le dénigrer quelques lignes plus loin dans une prétendue correspondance de Paris.

Simple leçon de tact et de convenance.

Et puisque nous sommes sur cette question, c'est un devoir pour nous de déclarer que la *Gazette* s'est étrangement méprise sur la personne qu'elle a supposé être l'auteur de l'article qui a paru dans un de nos précédents numéros. La feuille conservatrice a trouvé là l'occasion de faire voir son hostilité contre un de nos compatriotes les plus éminents, et aussi étranger dans ce débat que nous le sommes dans les actes du gouvernement réparateur.

Quand au *Wochenblatt*, il est plus expéditif, lui; il se contente de déclarer que toutes nos raisons n'ont pas de sens commun. Vous êtes un ignare, nous dit-il, en termes peu courtois, Vous ne comprenez rien aux affaires du pays : laissez nous le soin de discuter de ses véritables intérêts! Vos correspondants haut-valaisans, *si vous en avez*, sont ou des hommes bornés ou des . . . . *traîtres* aux intérêts de la patrie haut-valaisanne! Comme tout cela est bien dit; comme cela brille au milieu de l'orage qui s'amoncelle et des métaphores de rhétorique. En vérité, c'est charmant !

Heureusement que l'ostracisme de la *masse* n'existe plus dans le Haut-Valais, sans cela nous en serions venu sincèrement, à craindre une nouvelle levée de ce terrible instrument contre notre modeste bureau, situé rue du *Grand-Pont*, à Sion.

Mais de grâce épargnez-nous, ô généreux confrère.

Nous apprenons avec une vive satisfaction, que dans une assemblée nombreuse tenue dimanche dernier à Thonon (département de la Haute Savoie), pour se concerter au sujet de la nomination d'un député au corps législatif français, la candidature de M. le comte Adrien de La Valette, le fondateur de notre chemin de fer, a été sérieusement posée, discutée et acclamée à la fin au nom des électeurs savoisiens.

Cette candidature, si elle se maintient, ne peut être que d'un heureux augure pour l'achèvement de notre voie ferrée par delà le Simplon.

Nous sommes invités à reproduire la lettre suivante, adressée à la rédaction de la *Gazette du Valais*, par l'honorable colonel Barman, ancien ministre de Suisse à Paris :

Paris, 10 mai 1869.

Monsieur le Rédacteur de la *Gazette du Valais*.

Dans le numéro 49 de la *Gazette*, vous me désignez, de manière à ce qu'en Valais personne ne puisse s'y méprendre, comme l'auteur d'un article du *Confédéré* sur votre correspondance parisienne, et, à cette occasion, vous me qualifiez de républicain farouche: vous m'imputez plus que de la grossièreté et de l'inconvenance ; vous me permettez toutes fois de faire la leçon « sur un chapitre dont j'ai dévié et supporté les conséquences de mes déviations. » (Sic.)

Pour toute réponse, je me bornerai à vous dire, Monsieur, que je ne connais même pas l'article qui m'a valu des observations aussi contraires aux règles de la bienséance qu'à celles de la grammaire.

Je vous prie, Monsieur, d'insérer ma réclamation et de recevoir mes salutations.

J. Barman.

CONFEDÉRATION SUISSE.

Le *Journal de Genève* donne quelques détails intéressants sur la mesure prise par le Conseil fédéral en ce qui concerne Mazzini et les déserteurs italiens. Notre autorité fédérale, mise en éveil par les bruits des journaux, s'était déjà, à ce moment là, enquise de la présence dans le Tessin et dans les Grisons d'un certain nombre de déserteurs italiens. Ayant eu connaissance du discours du ministre de l'intérieur à Florence relatif à la conspiration à Milan, il invita aussitôt le gouvernement du Tessin à le renseigner sur la présence du chef supposé de la conspiration à Lugano et sur ses fait et gestes. D'autre part le gouvernement italien avait chargé son ministre à Berne de rendre compte au Conseil fédéral des faits connus, relatifs à la conspiration. Une entrevue a eu lieu entre le président et M. Melegari ; ce dernier s'est borné à exposer verbalement les faits ; il a déclaré ne faire aucune réclamation au nom de son gouvernement, celui-ci ayant pleine confiance dans le soin que le Conseil fédéral apporte à remplir ses devoirs internationaux et s'en rapportant d'avance à ce qu'il jugerait convenable de faire.

Quant aux bons rapports de la Suisse et de l'Italie, il ne sont nullement atteints, et ils ne peuvent que gagner à cet incident. La confiance témoignée à la Suisse par le cabinet de Florence fait honneur aux deux pays.

A propos de la traversée des Alpes par une voie ferrée, le *Journal de l'Empire* donne à son tour la preuve que la presse française tout en se montrant à ce grave sujet, plus réservée que la presse suisse, n'en est pas moins attentive, et qu'elle est prête à discuter l'opportunité du percement de chacun des Monts St Gothard, Luckmanier et Simplon, au point de vue de l'intérêt général de l'Europe. En effet le *Pays* du 29 avril s'exprime ainsi :

« La Suisse n'est pas seulement occupée de son tir fédérale qui aura lieu à Zoug du 11 au 21 juillet. Elle s'occupe même beaucoup plus d'une question qui intéresse la liberté et l'indépendance de la Confédération helvétique.

« Il s'agit de faire passer un chemin de fer prusien à travers le St Gothard. M. de Bismark offrirait dit-on, une subvention de 150 millions de francs. Ce n'est pas un intérêt commercial ou industriel qui inspire cette générosité. Le chemin du St-Gothard ne serait utile qu'à une bien faible partie de l'Allemagne ; il intéresse même médiocrement l'Allemagne du Nord.

« Ce chemin aurait-il donc un intérêt stratégique. C'est une idée que les journaux suisses ont émise avant nous ; elle doit nous préocuper au moins autant qu'eux.

Au moment où l'opinion publique en Suisse et en Allemagne, aussi bien qu'en France, se passionne à un très-haut degré pour la question du percement des Alpes, il est bon de signaler un fait qui emprunte aux circonstances une importance toute exceptionnelle.

Il s'agit de la présence à Brindisi du prince Napoléon. Le prince, en se rendant dans ce port destiné à centraliser le passage de la Malle des Indes, vient paraît-il, étudier sur place une question aussi importante.

On remarque, sans qu'il soit nécessaire d'y insister, la coïncidence frappante entre ce voyage et la question du St Gothard et du Simplon qui, avec les élections, partage les préoccupations de tous les esprits prévoyants.

NOUVELLES DES CANTONS.

SCHWYTZ. — On s'occupe activement dans la Marche de la question d'établir un chemin de fer de Uznach au village de Schindelegi avec jonction au Nord Est à Zoug. Une assemblée nombreuse de délégués de toute la Marche a eu lieu le 4 mai à Lachen dans le but de discuter cette question.

NEUCHATEL. — Un M. Borel, mort récemment à St-Blaise, a institué l'Etat de Neuchâtel héritier de toute sa fortune évaluée à 500,000 fr., mais à la condition d'en effecter le revenu à des œuvres de bienfaisance ou d'utilité publique.

LUCERNE. — Le gouvernement de ce canton vient de donner une nouvelle preuve de l'esprit de tolérance dont il est animé en accordant la libre disposition d'une des églises de la ville pour y établir, pendant la saison d'été, un culte presbytérien.

BALE. — Dans cette ville, où l'esprit public a depuis longtemps élu domicile, les sentiments généreux éclatent en toute occasion. C'est ainsi que l'héroïque dévouement de la jeune servante Pauline Wittmann vient de donner lieu à une souscription spontanée en faveur de la famille de cette victime du devoir, laquelle est peu aisée et se compose, outre le père et la mère, de huit enfants, la plupart en bas âge. Dans l'espace de quelque jours, plus de 400 francs ont été recueillis et ce beau mouvement ne s'arrêtera pas là. Ajoutons que les braves gens qu'il s'agit de secourir demeurent loin de Bâle et y sont inconnus.

GENÈVE. — Une discussion publique a eu lieu à Genève, vendredi passé, entre MM. Barde, pasteur, et Buisson. La salle de la Réformation, qui peut contenir 3000 personnes, était comble. Des témoins avaient été chosis de part et d'autre qui d'un commun accord, ont offert la présidence de l'assemblée à M. Ant. Carteret, qui, en effet, a ouvert la séance en racontant les circonstances qui l'avaient motivée et en priant l'auditoire de s'abstenir de toute marque de désaprobation. Le *Journal de Genève* regrette qu'on n'ait pas pu de même mettre des bornes aux applaudissements, car on n'a laissé passer ni attaque ni défense sans l'accompagner d'applaudissements exagérés.

Les deux adversaires se sont montrés dignes l'un de l'autre par leur parfaite convenance et par leur courtoisie, non moins que par le talent dont ils ont fait preuve. S'ils n'ont pas abouti, c'est qu'ils étaient placés sur des terrains trop différents pour s'entendre, l'un sur celui du christianisme et de l'Evangile, et l'autre sur celui de la conscience et de la raison en dehors de l'Evangile ; dès le début on a compris que la discussion resterait infructueuse et stérile. Aussi ne peut-on pas parler de vainqueurs ni de vaincus, et chacun réclame sans doute la victoire pour ses opinions et ses convictions.

GRISONS. — M. le colonel Bundi est décédé le 3 courant à Coire, dans un âge avancé. C'était un de ces militaires de la vielle roche, au tempérament de fer. Dans sa jeunesse, Bundi fit les campagnes d'Espagne et de Russie du premier empire. Il commandait un bataillon pendant les journées de juillet à Paris. Dans la guerre du Sonderbund, il était à la tête de la première brigade de la division Rillet-Constant.

Le *Fr. Rhét.*, parlant du colonel Bundi, dit que c'était une nature de militaire comme on en trouvait au temps du vieux Dessau. Le colonel avait en ce qui concernait le civil et le militaire, les plus singulières théories et manies. Un jour, à Zurich, on le vit arriver en frac d'uniforme de divisionnaire avec un simple bonnet et sans épaulettes. De retour des manœuvres, il se serait étendu tout à son aise sur un magnifique sopha avec ses bottes et ses éperons. Il lui arrivait souvent de coucher à l'écurie pour être plus près de son cheval, qu'il chérissait au point de ne pouvoir plus s'en passer un seul moment. Son langage comme son ortographe étaient fort peu corrects. Il ne pouvait se soumettre à aucune règle de grammaire. C'est ainsi qu'il disait un jour à l'envoyé sarde : *Con trenta mila Swizzer, mi farei tremblar tutta l'Italia, voi non sapete manovrare.* (Avec 30 mille Suisses, je voudrais faire trembler toute l'Italie, vous n'entendez rien aux manœuvres.) Après un procès qu'il venait de perdre il dit aux juges : " Vous pouvez compter sur toute ma gratitude ! »

Quelque bizarre que fût le colonel dans son caractère, il n'en était pas moins habile manœuvrier. Aucun officier ne pouvait le surpasser en cela et l'on parle encore de l'incroyable rapidité avec laquel il savait déployer et concentrer ses

colonnes. Dans les marches il était infatigable, toujours prêt à se porter en avant, et avec cela gardant toujours son sang-froid.

Lors de la guerre de Crimée, il commandait un régiment suisse au service d'Angleterre, ce fut son dernier service.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

Autriche.

La récente levée de l'état de siége qui, depuis le mois d'octobre dernier pesait sur la ville de Prague, ne parait pas avoir produit en Bohême l'effet d'apaisement qu'en attendait le gouvernement autrichien.

Les journaux tchèques en parlent avec une sorte de dédain et ne se font pas faute da déclarer qu'il n'y a pour cela rien de changé dans la situation.

Allemagne.

Un député socialiste au Parlement du Nord, accusé d'avoir, par des discours incendiaires, provoqué une émeute dans une petite ville, avait été mis en état d'arrestation provisoire, un vote du Parlement étant nécessaire pour faire maintenir cette mesure prise contre un de ses membres. Contrairement à l'avis de la commission nommée par cette assemblée, une motion concluant à la mise en liberté immédiate du prisonnier a été adoptée par 107 voix contre 90.

Belgique.

Ce pays s'est tiré avec avantage du conflit ferrugineux soulevé naguère par la France. Le *Journal officiel* français a publié le protocole signé entre le ministre des affaires étrangères en France et M. Frère-Orban, ministre des finances de Belgique. Il résulte de ce document que M. Frère a su maintenir dans son intégrité le droit de la Belgique à garder la haute main sur ses voies ferrées, et à n'approuver les traités passés entre les compagnies belges et des compagnies étrangères qu'autant qu'elle le juge à propos dans l'intérêt de son commerce.

On peut dire que M. Frère-Orban a tous les honneurs de cette campagne, et qu'il n'a pas fait preuve de moins de tact que de fermeté.

Angleterre.

Ce n'est pas du Royaume-Uni que l'on peut dire, comme de la France, que sa population diminue : dans l'Angleterre et le pays de Galles il y a eu, en 1868, 786,156 naissances et 480,677 décès. Les naissances présentent donc un excédant de 306,000 ; c'est-à dire qu'en Angleterre et dans le pays de Galles seulement, la population s'accroit de près de 1000 âmes par jour ! Il est vrai que l'émigration sert plus ou moins de soupape à cet accroissement gigantesque.

Espagne.

Les Cortès de Madrid ont enfin terminé la longue discussion à laquelle avait donné lieu la double question de la liberté des cultes et des futurs rapports de l'Eglise et de l'Etat. Le principe de la liberté religieuse est définitivement adopté, mais la religion catholique garde en Espagne une situation privilégiée ; son culte et ses ministres seront entretenus sur les fonds de l'Etat. D'après les dépêches, M. Emilio Castelar, l'un des plus brillants orateurs, comme on sait, de la minorité, a trouvé un vif écho au sein de l'assemblée, lorsqu'il a soutenu le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; il est à regretter que les représentants espagnols se soient bornés à ces stériles marques d'approbation, et qu'ils aient cru devoir s'arrêter à mi-chemin. Les dispositions votées constituent certainement un grand progrès sur le régime précédent ; mais elles ne sont qu'un moyen terme, et ne donnent qu'une imparfaite satisfaction à l'idée moderne.

— Une conspiration carliste a été découverte à Barcelone. Trente-six personnes ont été arrêtées. Des officiers supérieurs et autres tant du service actif qu'à demi-paye, sont parmi les prisonniers.

On a aussi saisi des documents compromettants.

Italie.

L'évolution qui s'est opérée au sein des partis parlementaires italiens et le rapprochement qui en est résulté entre le cabinet Menabrea-Digny et la fraction piémontaise dite des *Permanenti* a pour premier résultat un remaniement du cabinet qui permettra l'entrée au pouvoir de quelques-uns des chefs du groupe turinais. Une dépêche de Florence annonce que le ministère a donné sa démission, qu'elle a été acceptée par Victor-Emmannel et que le soin de reconstituer l'administration a été confié au général Menabrea.

Turquie.

Le clergé mulsuman passe en ce moment, à Constantinople, par les angoisses qu'ont éprouvées tour à tour les clergés catholiques de divers grands Etats européens. Les biens fonds accumulés et en même temps frappés de stérilité entre ses mains, ont allumé la convoitise de l'Etat, qui voudrait bien les saisir pour combler ses coffres vides. D'après la *Correspondance du Nord-Est*, cette mesure rapporterait à l'Etat au moins un milliard, et elle pourrait en même temps donner un élan nouveau à l'industrie et à l'agriculture, car elle mettrait dans les mains des travailleurs des terrains tres fertiles que l'indolence des imans laisse complètement incultes. Jusqu'à présent le gouvernement n'a pas osé prendre vis-à-vis du clergé une mesure aussi radicale, de peur de trop froisser les susceptibilités des masses mulsumanes ; mais comme le fanatisme s'est beaucoup calmé et que les finances de la Turquie sont dans un état deplorable, il est très probable que le projet de Sadyk Effendi, qui est appuyé par Aali-Pacha, finira par être adopté.

Russie.

Le célébre Schamyl va quitter la Russie où, depuis sa défaite dans le Caucase, il vivait ayant une ville pour prison. Sur sa demande, l'empereur Alexandre l'aurait autorisé à aller habiter la Mecque, à la condition qu'il y restereit interné, sous la garde du gouvernement turc.

—La famine en Lithuanie, est réellement effrayante, et de nombreux incendies viennent encore ajouter à l'horreur de la situation. Récemment, dans le gouvernement de Wilna, la ville de Batermany a été complètement réduite en cendres, et 8 personnes y ont perdu la vie. 2,500 Juifs sont sans asile, sans vêtements, sans nourriture. On cuit l'herbe des champs pour s'en nourrir, et beaucoup n'échappent à l'horrible mort de la faim que grâce aux secours qui arrivent de l'étranger.

FAITS DIVERS.

La compagnie du London au NorthWestern railway vient de payer à la famille du major Edwards, qui, avec son fils a péri dans la terrible catastrophe d'Abergele, des dommages et intérêts réglés à 52,000 liv. st (1 million 300,000 francs).

A Hettlingen (Zurich) un nommé Frauenfelder a étranglé pendant un accès de folie, dans la nuit du 1er au 2 mai, sa femme qui dormait paisiblement dans son lit, croyant avoir affaire au diable.

Les voisins qui accoururent aux cris de détresse de la pauvre femme arrivèrent malheureusement trop tard et Frauenfelder se vanta de sortir victorieux de sa lutte avec le prince des ténèbres et prédit à un des voisins le même sort ainsi qu'à chacun de ceux qui lui apparaissent être des démons dans ses visions.

— Lundi passé, deux ouvriers voulaient s'accorder le plaisir d'une petite promenade en bateau sur le lac de Zurich. Soit qu'ils ne sussent pas ramer, soit que les effets du *bon lundi* se fissent sentir, le fait est que la péniche a chaviré et les deux promeneurs ont été jetés dans le lac.

L'un des deux a pu être sauvé, l'autre a disparu dans les eaux et son corps n'a pas encore été retrouvé.

VARIÉTÉS.

Le fait suivant, rapporté par le *Journal* d'*Altkirch*, n'indique pas beaucoup de sentiment chez certains habitants de Sundgau :

« Un paysan de Pfetterhausen s'était rendu à Altkirch avec une voiture chargée de grain : il était accompagné dans son voyage de son fils, un bambin d'une dizaine d'années. En retournant, les voyageurs sont victimes d'un accident : le père est écrasé sous la voiture. Le gamin qui avait échappé au danger, arrive à la maison en pleurant.

— Qu'y a-t-il, mon Dieu ? lui demanda sa mère en pâlissant.

— Papa est mort...

— C'est tout !... M'a-t-il fait peur ce polisson-là : je craignais que le prix du blé n'eût baissé !

Extrait du Bulletin officiel N. 19

INTERDICTIONS.

Agettes.

Aux enfants de feu François Rudaz,
Tuteur, Jean Rudaz, d'Adrien,
Subrogé, Joseph Rudaz.

Grimisuat.

Jean Barthélemy Balet, d'Emmanuel,
Curateur, Jean Baptiste Balet,
Subrogé, Jean-Joseph Balet,

Sierre.

Anne-Marie Zufferey,
Curateur, Maurice Ogier,
Subrogé, Alexandre Oggier,

AVIS.

Le 22 Mai 1869, à Sion, concours général du bétail de tout le canton avec 1500 frs. de primes, outre les frais de déplacement payés aux exposants, conformément aux prescriptions du programme.

On organisera à Sion, pour l'automne de cette année, un concours préparatoire des autres produits, c'est à-dire, de tous les produits de la culture des terres et de l'industrie agricole.

Le Comité.

Société d'agriculture de la Suisse romande.

Chevaux norwégiens. — Don de S. M. le roi de Suède et de Norwège à la Société d'agriculture de la Suisse romande.

Le comité de la Société a l'honneur d'informer MM. ler éleveurs de la Suisse romande que ces chevaux (étalon et jument) seront visibles au concours de Morges, et qu'il recevra des propositions des personnes qui seraient disposées à acheter ces deux sujets aux conditions dont ils pourront prendre connaissance au bureau de la Société, au bureau du concours à Morges et chez les commissaires cantonaux.

Le comité est disposé à favoriser de préférence les personnes qui lui donneront le plus de garantie pour la propagation de la race et les croisements avec la race indigène.

Pour le comité de la Société,
Le Président,
G. AUBERJONOIS.

ANNONCES.

Hôtel des Alpes et Bellevue

A LOÈCHE-LES-BAINS.

Ces hôtels de premier ordre, à prix modérés sont ouverts depuis le 1er mai et fréquentés par les baigneurs et touristes ; les bains communiquent avec les hôtels. — Poste aux chevaux. Bureaux des omnibus pour Loèche-les-Bains. Chevaux, mulets et voitures pour promenades et voyages. — Prix réduits jusqu'au 15 juin et dès le 1er septembre.

Hôtel et Pension Baur,

A SIERRE.

Avantageusement situé à l'entrée de la vallée d'Anniviers, de la route des Bains et de celle du Simplon, et environné d'un grand nombre de promenades aussi variées qu'agréables. Cure de raisin en automne. — Bureau des omnibus pour Loèche les Bains ; chevaux, mulets et voitures, pour promenades et voyages. Omnibus de l'hôtel à la gare, à l'arrivée de chaque train.

Pour renseignements, s'adresser à Beeguer, frère, à Sierre et Loèche-les-Bains.

A louer

Un logement composé de trois chambres. — S'adresser à l'imprimerie qui indiquera.

Les entrepreneurs de maçonnerie sont avisés que le comité de construction du *Grand-Hôtel des Gorges du Trient* met en adjudication les travaux de main d'œuvre de cette partie.

Les soumissions se feront par lettres cachetées et au rabais sur les prix portés au cahier des charges.

Les soumissions devront être déposées pour le lundi de Pentecôte, 17 courant, à midi, chez M. Gros, président de Salvan, demeurant à Evionnaz, chez lequel on pourra prendre connaissance de la série des prix et du cahier des charges.

Le Comité.

Attention,

Le soussigné ayant pratiqué son art avec succès dans différentes grandes villes de l'Europe, en sa qualité de peintre en décors et en bâtiments, prévient l'honorable public qu'il s'est établi à Sion, rue du Grand-Pont et se recommande à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Un travail propre leur est assuré et des prix modérés. BERNASCONI, peintre.

Appareils atmosphériques avec fontaine pour la vente de la bière, modèles garantis et prix avantageux.

Timbres-glacières perfectionnées pour la conservation des viandes ; pour tonneaux de bière etc etc, pour hôtels et pour particuliers.

MM. CHANAL & RAYMOND, fabts. à Genève.

L'orphelinat des garçons à Sion, ayant fait établir une machine à broyer les os, avise le public, qu'il se charge de réduire les os en poudre moyennant une rétribution de fr. 2 par quintal.

Un dépôt de poudre d'os a de plus été établi chez Léon WIRTHNER, négociant, où on peut se procurer au prix de 10 fr. le quintal.

La poudre d'os est un des engrais les plus puissants pour toutes les cultures, mais particulièrement pour la vigne, et elle offre le grand avantage de contenir en un volume relativement petit, une immense quantité de matières fertilisantes. (Pour plus de détails, voir la brochure de M. Brauns, sur la nutrition des plantes)

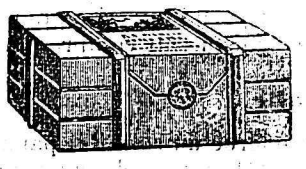

ALPININE DE L'ABBÉ COTTET

Dépuratif par les plantes des Alpes

Les **vices du sang**, **santés affaiblies** et **imparfaites**, **constitutions appauvries**, la **débilités** des enfants sont autant d'états qui trouvent un remède salutaire et radical dans l'emploi de l'**alpinine**; son action qui s'exerce d'une manière générale sur la constitution devient aussi spéciale dans une foule de cas particuliers : **rhumatisme**, **goutte**, **asthme**, **névralgies. maladies du foie**, **hydropisie**, **éruptions**, **dartres**, les diverses **affections** de la **peau**, etc. etc.

C'est tout particulièrement au printemps que le corps bouleversé a besoin de se retremper, rien n'est plus sage et plus rationnel que de recourir à cette époque de l'année à une cure par l'**alpinine**.

L'**alpinine** n'a plus ses preuves à fournir, depuis plus de 30 **ans** elle jouit d'une réputation incontestée, et les cures merveilleuses, qu'elle a produites ne font que la répandre, témoignant de jour en jour de ses effets salutaires.

C'est un **tonique puissant** qui excite l'**appétit**, facilite la **digestion**, et par suite, les modifications nouvelles qui s'établissent dans le sang et les humeurs en font un **dépuratif naturel** le plus **précieux** pour tous les âges et toutes les conditions. La boîte pour 15 jours de traitement avec brochure 3 fr. 50 cts. Dépositaire général pour le Valais M. Ch. MORAND, pharmacien, à Martigny.

LA MANUFACTURE

Draps d'Aigle

Ne recevra plus les laines trop grossières. — Pour autres qualités, prompte exécution.

Un chef de musique, soit pour fanfare soit pour orchestre, s'offre pour la saison d'été ou pour l'année. Il s'engagerais même comme instrumentiste dans une société de musique. Les meilleurs certificats sont à la dispostiion.

S'adresser à M. Manzetti, à Martigny.

GRANDE DECOUVERTE.

Crayons à marquer le linge, pouvant parfaitement remplacer l'encre ; brosses à dent en gomme ; porte-monaie 1er choix, pour Messieurs et Dames, chez Jos. ZEN-KLUSEN, relieur, à Sion.

ON CHERCHE une personne offrant des garanties solides pour le dépôt et la vente en gros sur cette place des toiles de coton d'une manufacture. — Adresser les offres franco sous les initiale F. Q. 141, à MM. HAASENSTEIN & VOGLER, à Bâle.

AVIS.

L'administration de la commune de Riddes invite tous les ayant droits, propriétaires du fond sur les montagnes d'*Etablon* et *Chassoure*, à se présenter le 17 courant dans la maison de commune, à Riddes, à une heure après midi, pour y discuter le projet de règlement et nommer l'administration, le décret de collocation sur ces montagnes, est porté par le tribunal du district.

Le président du conseil :
M. RIBORDY.

A vendre.

UN CABRIOLET réparé à neuf. — S'adresser à E. Holzer, sellier à Sion.

ATTENTION !

Un joli assortiment de garibaldis à dessins, manteaux et pantalons, caoutchouc, paracloths (manteaux caoutchouc, étoffe à 20 fr.) toiles cirées de toutes nuances et pour tablier ; cravattes en tous genres pour Dames et Messieurs, coupons à grand rabais chez ALPHONCE BONVIN, fils successeur de G. STUCKY, fils, à Sion.

☛ On demande à louer : une chambre meublée, pour un jeune homme. — S'adresser à l'imprimerie de ce journal.

Fonderie de fer.

Pièces en fonte pour mécaniciens, serruriers, maréchaux. — Colonnes, consoles et autres pièces pour architectes, entrepreneurs. — Caisses et pièces diverses pour poêliers, etc.

La fonderie de la coulouvrenière, fondée en 1836, possède un immense assortiment de *modèles en bois*, et peut par suite servir toutes les industries très promptement et à prix avantageux.

Usine de la Coulouvrenière, à Genève.
LULLIN et Cie.

A VENDRE.

70 billons et pièces de Meléze. — S'adresser à l'avocat JORIS, à Sion.

TRAVAUX PUBLICS

Avis d'enchères.

Le Département des Ponts-et-Chaussées met au concours par enchère orale, qui aura lieu à Martigny-Ville, le dimanche, 9 mai prochain, dès les 3 heures de l'après midi, à l'hôtel de la Grand'Maison, les travaux à exécuter pour rétablir la chaussée, sur la route de Martigny à Chamounix, entre le village du Trient et Tête-Noire.

Ces travaux, évalués à 4000 fr. environ, consistent essentiellement en ménage de grosses pierres, maçonnerie sèche et terrassements.

Sion, le 28 avril 1869,

Le Département des Pont-et-Chaussées.

Marché de Sion

du 8 Mai 1869.

1	Froment, la mesure fédérale	3	50
2	Seigle	2	40
3	Orge	2	30
4	Avoine	1	80
5	Fèves		—
6	Pommes de terre		60
7	Maïs	2	20
8	Haricots	2	50
9	Chataignes	2	—
10	Beurre, la liv.		85
11	Bœuf, 1re qualité la livre	0	55
12	,, 2e qualité ,,		50
13	Veau ,,	0	40
14	Mouton ,,	0	50
15	Lard ,,		—
16	Fromage ,,		70
17	Oeufs, la douzaine	0	60
18	Pain, 1re qualité, la livre	0	22
19	id. 2me » »	0	16
20	id. seigle »	0	10

SION. — IMPRIMERIE DE JOSEPH BEEGER